

Délibération n° 4.02
Dotation globale de fonctionnement des collèges publics - Année 2020

Intervention de Séverine BOTTE

Mon cher collègue,

Mes premiers mots seront pour vous féliciter pour votre présentation, et pour votre véritable plaidoirie offerte en Commission pour défendre votre rapport, avant même qu'il n'est essuyé la moindre critique.

Pour être honnête et tout vous dire, je n'avais pas eu le temps de le consulter avant d'entrer en Commission, mais en vous entendant vous débattre ainsi, je me suis dit, il y a anguille sous roche...

Sitôt la commission passée, je me suis donc plongée dans une lecture attentive, en ayant pris préalablement le soin, fort utile comme nous le verrons par la suite, de saisir au passage une calculette.

J'ouvre donc ce rapport et au regard du premier chiffre annoncé, je n'en croyais pas mes yeux !

Une enveloppe de DGF en augmentation pour l'année 2020, mettant ainsi fin à plusieurs années de baisses successives au détriment de nos collèges. Près de 15 % sur 4 années pour être exacte, pour un total de près de 2,5 millions d'Euros soustraits.

Auriez-vous ainsi entendu enfin ce que, avec d'autres collègues de différents groupes, nous n'avons cessé de vous dire en la matière ?

Et bien la suite de la lecture et l'entrée en jeu de la calculette ne tardèrent pas à prouver le contraire.

Je vous reconnais une belle maîtrise dans l'art et la manière de présenter les choses pour tenter de mettre en évidence le contraire de ce que les chiffres indiquent, sauf que la ficelle était un peu épaisse...

L'objet de cette délibération annuelle est de déterminer le niveau de Dotation Globale de Fonctionnement attribué à chaque collège par notre collectivité, alors si on y agglomère des enveloppes dédiées d'une part aux dépenses exceptionnelles de fonctionnement de certains collèges, et d'autre part aux besoins de la mutation téléphonique, on pourrait croire que la DGF progresse.

En réalité, elle baisse toujours. Sauf que les effectifs eux ne baissent plus. Ils sont stables et sont même annoncés à la hausse au cours des prochaines années.

Donc mécaniquement, le niveau de DGF par élève est en chute ... Passant de 294 € par collégien en 2019, à 288 € en 2020. Cette part était de 309 € en 2018.

La réalité brute des chiffres révèle une baisse de DGF de 301.141 €, soit - 2,01 % par rapport à l'année dernière avec, et j'insiste sur ce point car c'est nouveau, une stabilité des effectifs.

En ajoutant à ce crédit de DGF 2020 l'enveloppe nouvelle de 420.419 € créée pour aider certains collèges à faire face à des dépenses exceptionnelles non budgétées en matière de fonctionnement vous allez me répondre que cette enveloppe progresse bel et bien. Sauf que cette « nouvelle » enveloppe l'est seulement dans le calcul de la DGF, car ce dispositif de DCF existe déjà depuis 2 ans. Les établissements en difficulté y ont déjà recours, l'enveloppe dédiée pour 2019 a, pour le moment, été consommée à hauteur de 60%, je reprends vos propos en Commission. Alors pourquoi l'inclure cette année, si ce n'est pour masquer la baisse ?

Sauf qu'avec ce tour de passe-passe vous faites financer des charges exceptionnelles rencontrées par un établissement, en rognant sur les crédits accordés aux autres... Plus précisément à ceux qui ont des fonds de roulement.

Drôle de conception de la solidarité... Heureusement que vous n'appliquez pas cette même logique au secteur des solidarités...

Quant à l'autre enveloppe ouverte de 300.000 € pour la transition de la téléphonie analogique vers le réseau Internet Protocole (IP), je ne vois pas ce qu'elle vient faire ici, aussi utile soit-elle.

En effet, ou vous considérez que cette mutation téléphonique est un élément du budget de fonctionnement des collèges, et alors la logique voudrait qu'elle entre dans les calculs de DGF pour tous les collèges, et libre à eux d'en faire leur affaire.

Ou vous considérez que cette mutation, pour des raisons d'efficacité et de simplicité que l'on peut comprendre, doit être gérée de manière centralisée par la collectivité et alors proposez-nous un rapport spécifique sur ce sujet. Comme d'ailleurs cela peut être le cas pour la fibre par exemple ou d'autres éléments entrant dans le financement de l'activité des collèges.

Ou encore, en poussant votre logique jusqu'à l'extrême, indiquez donc dans cette délibération annuelle tous les crédits mobilisés sur tous nos budgets pour répondre aux besoins des collèges et des collégiens...

Mais ne vous arrêtez pas sur la téléphonie pour simplement obtenir un cumul de crédits supérieur à l'affichage de DGF de l'année passée...

Bref, tout cela montre que l'enveloppe de DGF est une nouvelle fois en baisse en 2020, et il vous sera difficile de faire croire le contraire malgré vos indéniables efforts.

La chasse aux fonds de roulement se poursuit donc et vous allez me répondre que depuis 2016, un million d'euros a ainsi pu être mobilisés sur les fonds de roulement des collèges qui sont passés de 9,2 Millions en 2016 à 8,2 Millions en 2018. En d'autres termes, la collectivité a fait financer à hauteur de 1 Million les dépenses de fonctionnement des collèges sur leurs fonds de roulement.

Mais, car il y a un mais... dans le même temps, l'économie sur l'enveloppe globale de DGF a atteint 2,59 Millions... Donc même en appliquant ce calcul, nous sommes bien en présence d'une baisse de crédit à hauteur de 1,59 Millions sur 4 ans.

Les chiffres sont décidément têtus.

L'ayant déjà fait lors de différentes assemblées, je ne développerai pas sur l'utilité des fonds de roulement qui ne servent pas qu'à financer les fluides ! Mais aussi des projets pédagogiques. Ni sur le principe qui consiste, à travers la DCF, à faire face à des frais de fonctionnement exceptionnels, à admettre qu'il faut attendre qu'un collège se trouve en difficulté, pour lui envoyer une bouée de sauvetage.

Et de grâce, ne venez pas nous dire que cette politique est comprise et admise par les Conseils d'administration des établissements, au prétexte que seuls 4 d'entre eux ont voté contre la DGF proposée.

Car un rejet de DGF c'est 3 mois de blocage dans l'administration des fonds, un gestionnaire mis en difficulté, un chef d'établissement qui ne peut plus rien signer. Personne ne court après de tels problèmes...ou alors il aurait fallu être tout à fait honnête en donnant le nombre d'établissements où le vote du budget est passé de justesse accompagnés de motions proposées par les administrateurs.

Non, je préfère terminer mon intervention par une grande satisfaction, qui je l'espère ne sera pas d'aussi courte durée que le début de la lecture de ce présent rapport.

Cette satisfaction, c'est de voir que la traditionnelle délibération qui suit habituellement celle-ci, en faveur du forfait d'externat - part matériel des collèges privés, en d'autres termes, la DGF attribuée aux collèges privés, n'est pas inscrite cette année à l'ordre du jour de notre assemblée.

Aurions-nous été entendu sur ce point ? L'absence de connaissance des éléments comptables que les établissements privés refusent de nous communiquer, empêchant en effet le vote de cette délibération...